

Jean Louis BACUZZI
Ingénieur des Mines d'Alès
Expert
83 170 BRIGNOLES

BRIGNOLES, le 31 juillet 2025

CORRESPONDANCE TELEPHONE

Chalet Simone
Chemin de la Viguière
83 170 BRIGNOLES

☎ 06 31 00 86 51

✉ jean-louis.bacuzzi@wanadoo.fr

MAIRIE DE CALLIAN 83440

A l'attention de Monsieur Le Maire

AFFAIRE : problème de fissures sur le bâtiment 11, rue de Haut Four CALLIAN

Réf. Expert : 5748/23

Bâtiment 11, rue de Haut Four CALLIAN

RAPPORT EXPERTISE PRIVEE

Votre service d'Urbanisme nous a mandaté pour la mise en place de cinq fissuromètres de cinq visites et d'un rapport de synthèse avec photos.

La première visite pour la mise en place des fissuromètres a été effectuée le 18 juillet 2023, les quatre autres visites, ont été effectuées le 20 septembre 2023, le 22 janvier 2024, le 25 mars 2024 et le 11 juillet 2025.

Des photos ont été prises le 25/03/2023 (page 3 à 6), le 22/01/2024 (pages 7 à 12), le 20/09/23 (pages 13 à 17) et le 18/07/2023 (pages 18 à 22).

CONSTATATIONS

La période sèche (retrait) se situe entre le mois d'avril à septembre, la période humide se situe entre le mois d'octobre et mars.

N° fissuromètre	18/07/2023	20/09/2023	22/01/2024	25/03/2024	11/07/2025
1	4,00	4,50	3,50	4,00	4,00
2	5,00	4,50	3,50	5,00	5,00
3	2,00	3,00	2,00	2,50	2,50
4	3,50	4,00	3,50	3,00	3,50
5	3,00	2,70	2,50	3,00	2,50
	SECHE		HUMIDE		SECHE

ANALYSE

Les amplitudes maximales sont les suivantes :

1. 0,5 mm
2. 1,5 mm
3. 1,0 mm
4. 1,0 mm
5. 0,5 mm

On remarque que depuis le 25/03/2024, l'amplitude maximale semble se réduire à 0,5 mm maximum. Le retrait gonflement général ne diverge pas et semble diminuer.

De fait cet immeuble est réceptif de moins en moins au retrait gonflement, ce phénomène ne diverge pas mais existe néanmoins.

On se rend compte que le solde d'ouverture entre période sèche / période humide ne diverge pas mais en plus il semble diminuer sauf pour le fissuromètre n°2.

RECOMMANDATIONS

- A notre point de vue, cet immeuble ne nécessite pas d'intervention urgente car le mouvement ne diverge pas entre période sèche et humide.
- Par contre, il convient de stabiliser cet immeuble pour arrêter totalement l'évolution des fissures à moyen terme.
- De fait, pour la stabilisation, les interventions suivantes sont nécessaires :
 - o Etude de sol avec un forage incliné depuis la façade avant (ce forage permettra de déterminer si en profondeur sous l'immeuble, il existe un vide de dissolution (ce fait nous semble peu probable)).
 - o Cette étude de sol permettra de connaître la qualité du terrain dans la partie 0 /4 m par rapport au Tn et au-delà de 4 mètres (avec pressiomètre). Ces données permettront au bureau d'étude de conception de caler le début de la profondeur d'ancrage et la qualité du terrain au-delà de 4 m pour définir le frottements latéral (si une solution micropieu est choisie).
 - o La solution micropieu n'évitera pas aux vues de l'ancienneté de l'immeuble la réalisation de longrines de renfort surtout pour les façades arrière et latérale
 - o Cette reprise permettra la stabilité de l'immeuble car en suivant il convient de brocher l'ensemble de la fissuration intérieure / extérieure et de refaire un enduit de façade.
 - o La structure intérieure après constat visuel, n'a pas souffert, néanmoins il conviendra de vérifier la totalité des points d'ancrage de poutres bois (moisissures, brulure, etc.)
 - o On n'évitera pas la réhabilitation totale de l'intérieur de l'immeuble.

C'est uniquement à ces conditions que l'immeuble sera définitivement stabilisé et redeviendra habitable.

FAIT POUR QUI DE DROIT,

Brignoles, le 31 juillet 2025

M. BACUZZI Jean-Louis

NOTA

Joint à ce rapport : photos fissuromètre (page 3 à 22)

Facture prestation avec RIB (inclus devis commandé et signé)

Handwritten signature or initials in blue ink.



J21

25/03/2024 12:12

Aug 18



25/03/2024 12:14

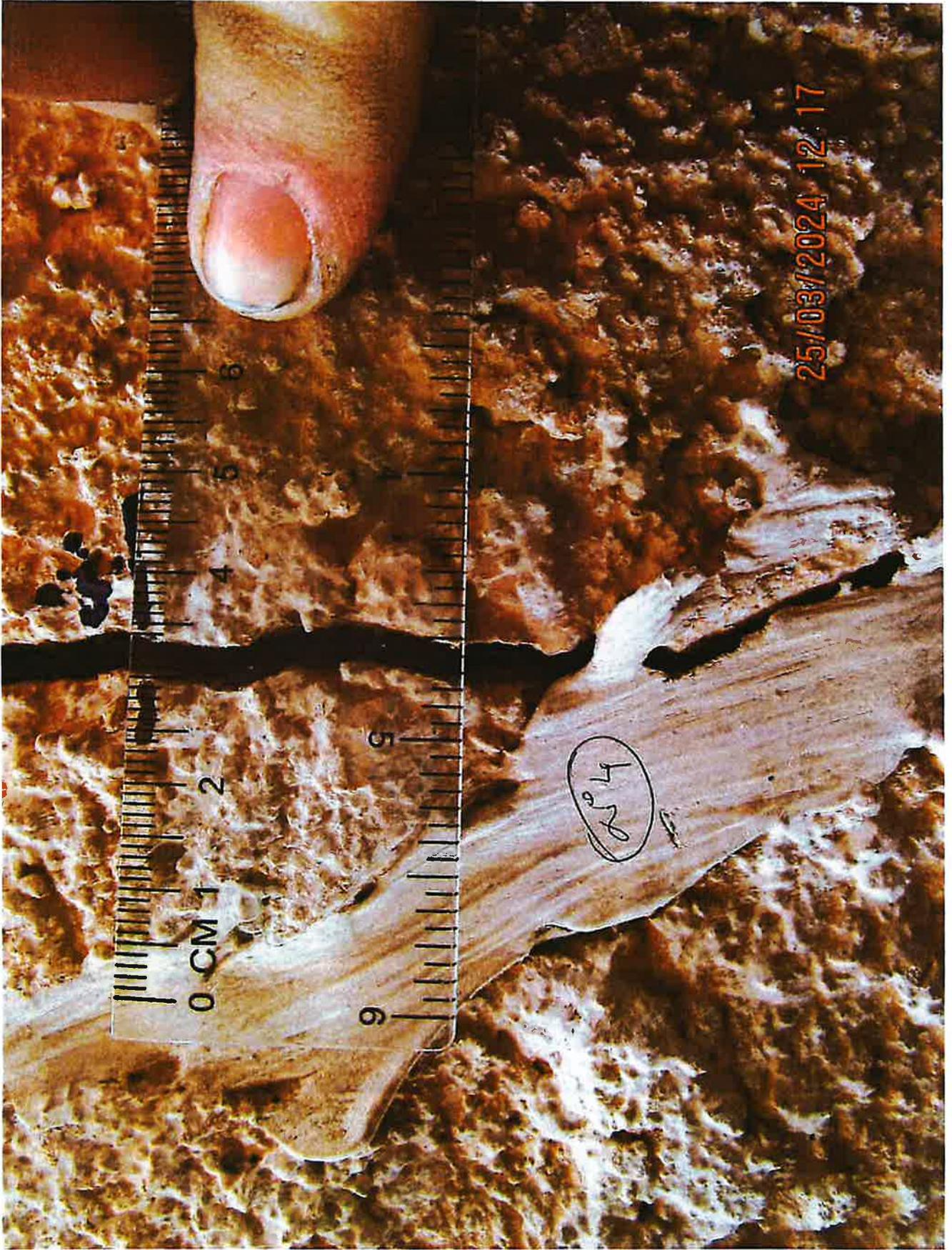
N.2

Rev 1/4



25/03/2024 12:16

hey



25/03/2024 12:17

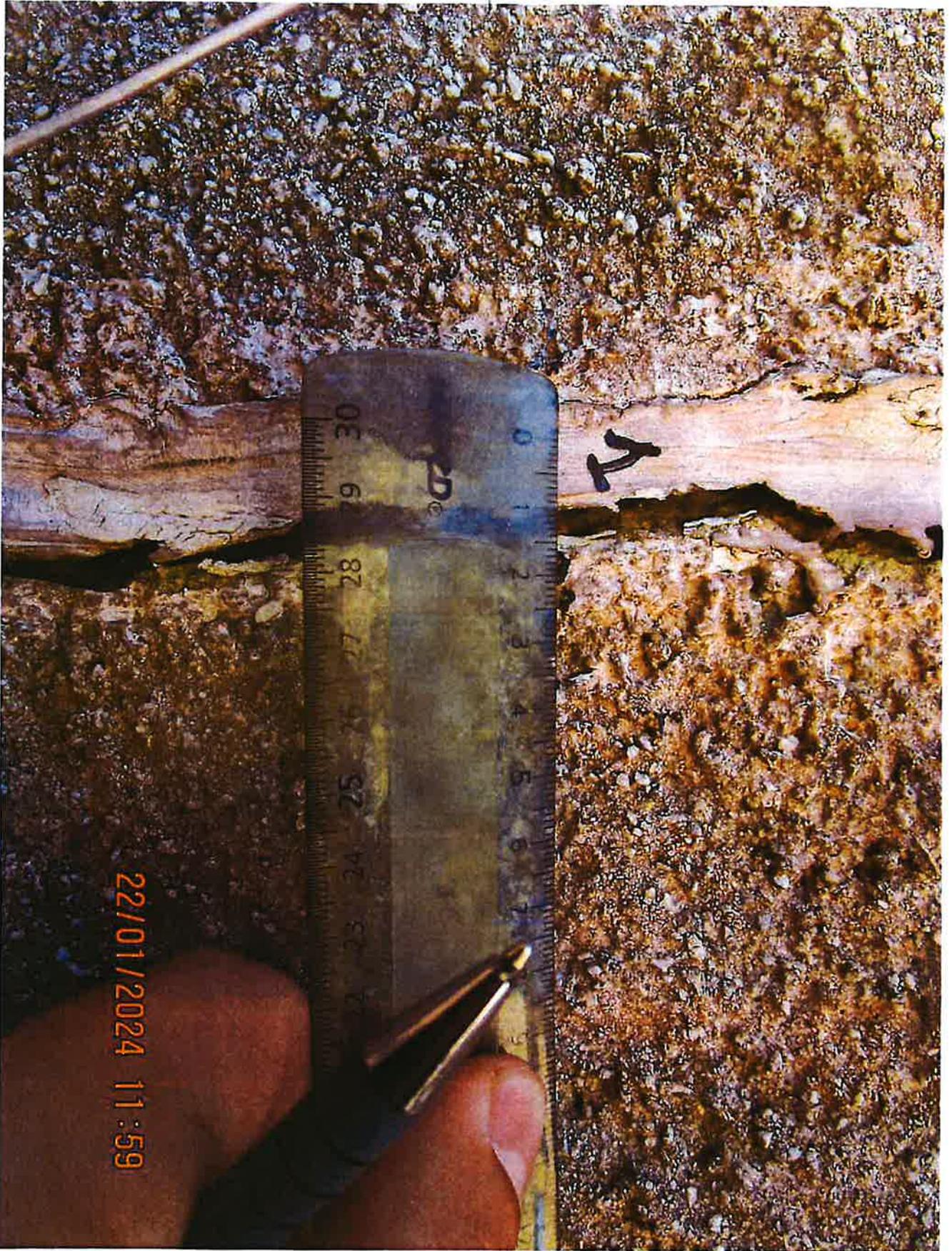
234

Handwritten signature or initials.

25/03/2024 12:19



Fig. 2



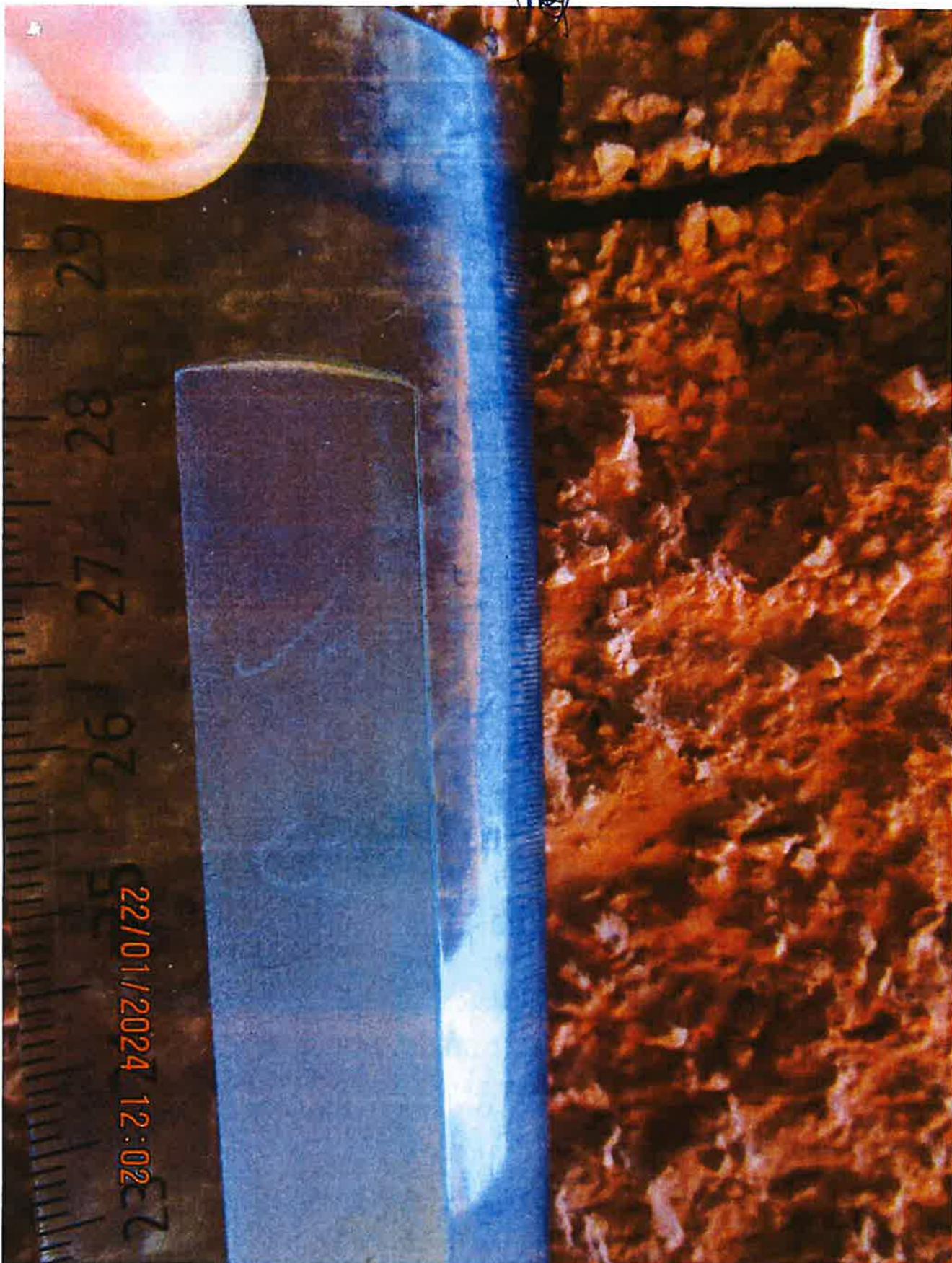
22/01/2024 11:59

Fig. 2

ly. 



Handwritten scribble or signature at the top of the page.



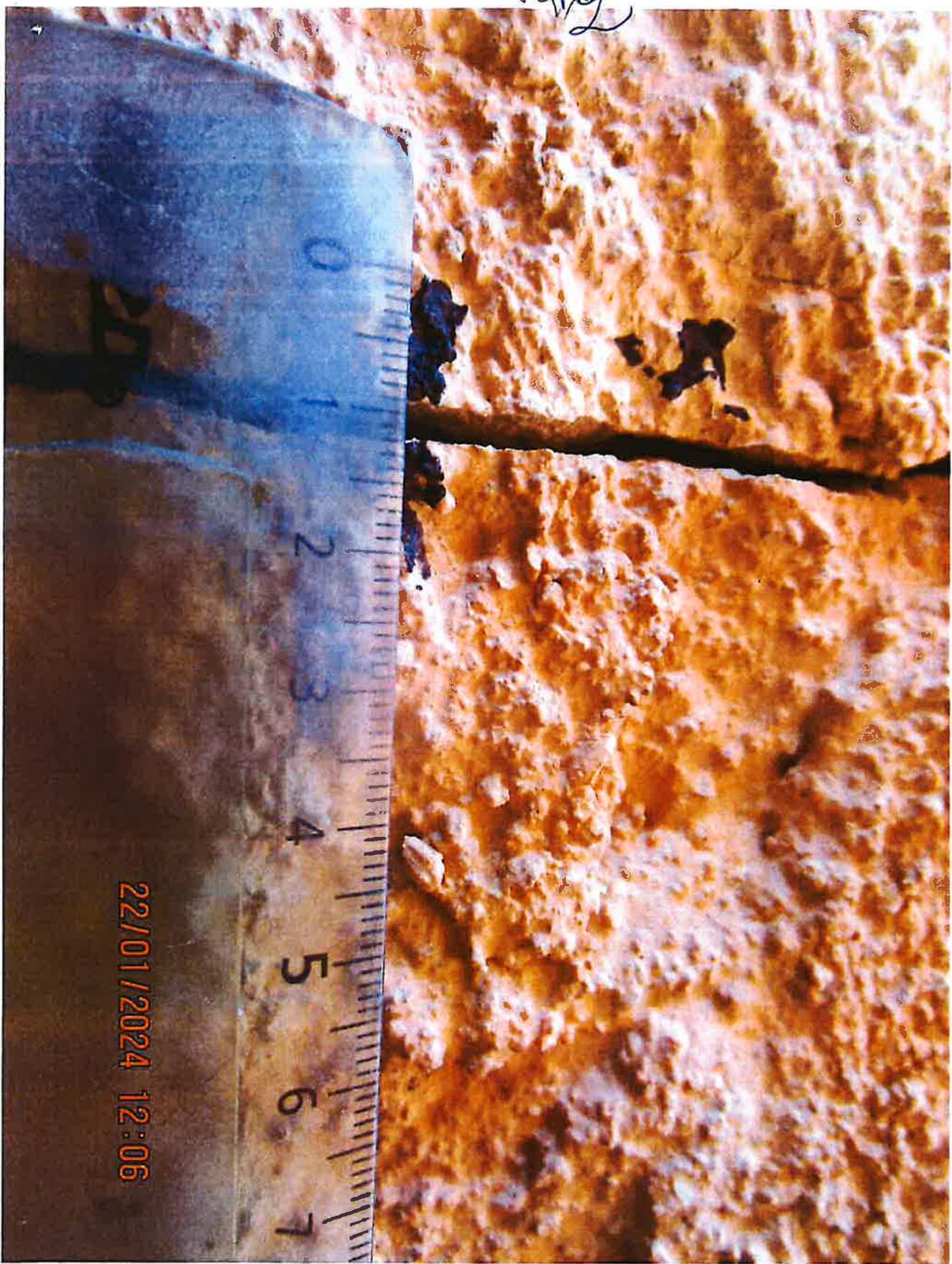
22/01/2024 12:02

Def ~~10~~



22/01/2024 12:05

Det. [Signature]



22/01/2024 12:06

Page 3



photo 6

Pap. 14



photo 7

Page 15

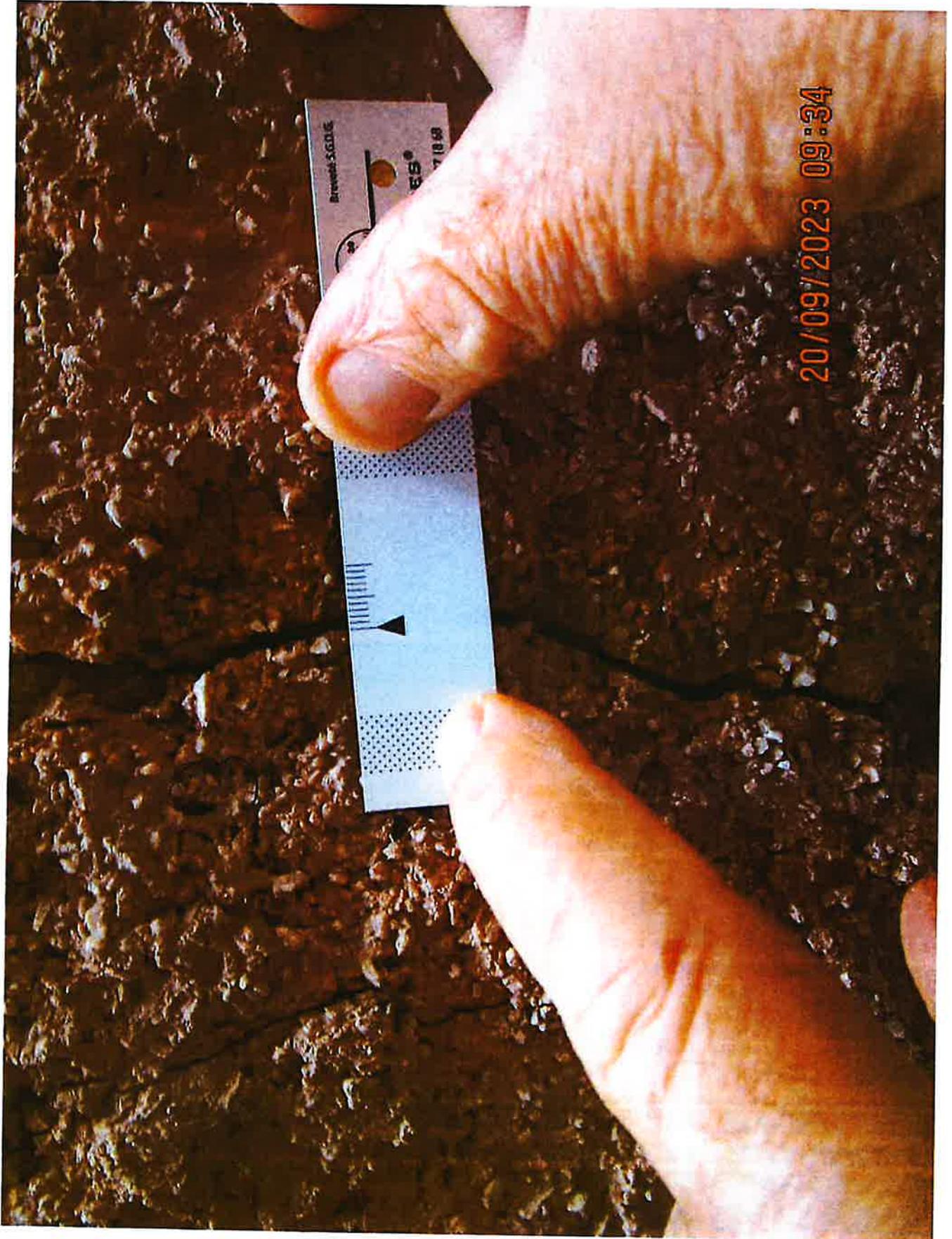


photo 8